

**Formulaire de réclamation  
à l'encontre du fonctionnement d'une ou de plusieurs installations classées  
au titre de la protection de l'environnement**

**À retourner par courriel à :**  
pref-environnement@vienne.gouv.fr

**ou par courrier à :**  
Préfecture de la Vienne  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement  
7, Place Aristide Briand  
86021 POITIERS Cédex

**Informations complémentaires sur la législation relative aux installations classées :**

**DREAL**

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
UD 16-86  
20 rue de la Providence  
CS 50378  
86009 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05.49.43.86.00  
Courriel : ud-16-86.dreal-na@developpement-  
durable.gouv.fr

**DDPP**

Direction Départementale de la protection des  
Populations de la Vienne  
Unité Environnement  
20 rue de la Providence  
BP 10374  
86009 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05.17.84.00.00  
Courriel : ddpp@vienne.gouv.fr

**Identification du plaignant :**

Je, soussigné(e), (nom, prénom) : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel : .....

demande que ma plainte à l'encontre de l'établissement nommé ci-après soit instruite par l'administration.

**Identification de(s) l'établissement(s) faisant l'objet de votre réclamation :**

Nom : ..... Nom : .....

Adresse : ..... Adresse : .....

.....  
.....

Activité : ..... Activité : .....  
.....

**Objet(s) de votre réclamation (plusieurs cases peuvent être cochées) :**

- |                                        |                                             |                                                 |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aspect visuel | <input type="checkbox"/> Pollution de l'air | <input type="checkbox"/> Impact sur la sécurité |
| <input type="checkbox"/> Odeurs        | <input type="checkbox"/> Pollution de l'eau | <input type="checkbox"/> Impact sur la santé    |
| <input type="checkbox"/> Bruit         | <input type="checkbox"/> Déchets            | <input type="checkbox"/> Autres                 |

**Origine et description de la réclamation :**

Veillez décrire de façon précise l'origine et le motif votre réclamation (exemple : un bâtiment spécifique, une installation particulière...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Veillez apporter quelques éléments sur la gêne occasionnée (exemple : type d'odeur, bruit de sciage, tas de déchets métalliques...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Les nuisances ou les risques que vous subissez sont-ils :**

- |                                       |                                                                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> permanents ? | <input type="checkbox"/> ou surviennent-ils ponctuellement ?                       |
|                                       | Pouvez-vous préciser le moment (période de l'année, de la journée, date, heure...) |

.....  
.....  
.....

**Avez-vous déjà pris contact avec l'exploitant pour lui préciser vos réclamations ?**

- oui                       non

Si oui, veuillez préciser par quels moyens (lettre, téléphone) et à quelle occasion (date) :

.....  
.....  
.....

**Informations complémentaires :**

Je souhaite que mon anonymat soit préservé :  oui                       non

Je souhaite être tenu informé(e) de l'enquête et des suites proposées :  oui                       non

J'accepte d'être contacté(e), pour plus de précisions, par le service de l'Etat qui est chargé du traitement de ma réclamation :  oui  non

J'accepte d'être contacté(e) par l'industriel pour lui exposer mes réclamations :  oui  non

Date : .....

Signature :

***Merci de votre contribution à l'action de l'inspection des installations classées.***

### **Et si l'établissement ne relève pas de la législation relative aux installations classées ?**

De nombreuses nuisances relèvent de problèmes de voisinage (brûlage dans les jardins, bruit d'outillages électriques ou de tondeuses, bruit d'une salle des fêtes, d'un dancing...). Ne s'agissant pas d'installations classées, seul le maire de la commune d'implantation est compétent pour régler ces différends. Il détient d'ailleurs des pouvoirs de police qui lui permettent d'affirmer cette compétence. Ainsi, si l'établissement n'est pas une installation classée ou si vous avez un doute, il est indispensable de prendre contact et d'exposer vos doléances au maire de votre commune.

### **Quelle est l'action de l'Etat en cas de plainte ?**

Après examen de votre plainte, si l'établissement concerné est une installation classée, le service d'inspection en charge de l'établissement va vérifier sa conformité au regard de la réglementation applicable, qu'elle soit nationale ou préfectorale.

Si l'examen de votre plainte révèle que l'installation concernée n'est pas classée, votre plainte sera transmise au service compétent.

Dans tous les cas, un accusé de réception de votre plainte vous sera transmis.